

## Comité d'Établissement

### Echos de la Réunion CE du 23/07/14

Tableau du plan de charge fourni par la direction.

SECTEURS	Août-14					Sept	Oct	Observations
	S 32	S 33	S 34	S 35	Moyen			
St Hélène			8	8	8	8	8	
Prépa matière première			24	24	24	24	24	
CTD			7	7	7	7	7	
DEMIL			5	5	5	5	5	
Préparation structures			9	9	9	9	9	
Malaxage & coulée			39	39	39	39	39	
Finition			15	15	15	15	15	
CND			6	6	6	6	6	
Laboratoires LBM			20	20	20	20	20	
Laboratoires LA			16	16	16	16	16	
C.E.P(ou SA)			50	50	50	50	50	
<b>Total charge</b>			<b>199</b>	<b>199</b>	<b>199</b>	<b>199</b>	<b>199</b>	
Détachés (hors P+SA)			0	0	0	0	0	
Indisponible			4	4	4	4	4	
Prêt			0	0	0	0	0	
Effectif inscrit SME			188	188	188	188	188	
Besoin extérieur			15	15	15	15	15	
<b>Effectif total</b>			<b>203</b>	<b>203</b>	<b>203</b>	<b>203</b>	<b>203</b>	
<b>Ecart effectif / charge</b>	0	0	0	0	0	0	0	

#### Situation économique et de l'emploi :

**Sécu-Auto :** Il est prévu de passer en 2x8 semaine 34 et reprise 3x8 semaine 35.

Selon la direction, le projet de contrat en cours avec un constructeur important serait en bonne voie. Cela consoliderait la situation économique du secteur.

Il y aurait un surplus de production sur l'extrudé mais n'excédant pas 2 semaines de production.

**Intérimaires :** Ils sont 45 sur le site. Nous avons encore insisté sur tous les cas d'études d'embauches où il n'y aucune raison

de recevoir des candidatures externes alors qu'on a des gens formés sur place.

Des décisions doivent être prises (MP) et elles éclaireront la manière dont la direction gèrera le travail précaire à l'avenir. Nous reviendrons sur le sujet

**Matières Premières :** 4 contrats d'intérimaires (sur 10) finissent en juillet. Nous avons demandé qu'ils soient prévenus pour pouvoir se retourner.

**Station Bio :** Il devrait y avoir 2 postes d'opérateurs à pourvoir en interne et 1 poste de technicien en externe.

Nous avons signalé que les compétences internes existent pour le poste de technicien.

Rentré d' 1 cadre en CDD en renfort.

### **Projet de Joint-Venture SAFRAN-AIRBUS :**

Nous n'avons pas eu beaucoup plus d'informations. La direction veut que les consultations aient lieu très rapidement sur l'étape 1 tout en refusant de nous informer sur le projet cible (étape 2 ensemble HERAKLES...ou pas...) qui aura des conséquences pour tous les salariés...

Selon la direction la JV étape 1 serait composée de 410 salariés.

Il y aurait 270 salariés AIRBUS avec le statut de la nouvelle société, une dizaine de salariés (4 ou 5 HERAKLES et 4 ou 5 CSP SAFRAN auraient le statut nouvelle société.

Ils garderaient leurs acquis 24 mois en attendant leur nouveau statut social. Les autres salariés (100 SNECMA et 35 HERAKLES Le Haillan) auraient un statut de détachés avec leurs statuts actuels).

**Réorganisation des services généraux et de la qualité BUS :** Les 2 sujets étaient soumis à l'avis des élus CE qui ont décidé à l'unanimité (4 SUD et 3 CGC) de s'en remettre à l'avis du CHSCT.

**Factures impayées et consommables :** Le problème du ravitaillement en eau potable sur le site a été réglé tout en délicatesse.

Après n'avoir pas payé le fournisseur, HERAKLES lui a retiré le marché en en prenant un autre.

Si les fournisseurs d'eau ne communiquent pas entre eux, nous avons un peu de répit avant de les avoir tous épuisés...  
Concernant les autres litiges en cours...ils courent toujours....

**Projet de convention tripartite :** La direction a donné une fin de non recevoir à notre proposition de convention tripartite (CE St Médard, Le Haillan et direction).

Il s'agissait de compenser le surplus que les salariés ont en charge sur le prix des repas d'un restaurant de site à l'autre.

La direction a refusé la proposition. Elle veut bien imposer aux salariés des situations de déplacement inter-sites.

En revanche, elle ne veut pas payer aux salariés les frais supplémentaires qu'elle leur a engendré. Vous avez dit dialogue social ?

**Pont chômeurs payés :** La direction a répondu non pour l'attribution de RC au personnel qui ne bénéficie pas des ponts chômeurs payés, du fait de leur cycle.

Pour obtenir cette compensation, nous avons mis en avant l'égalité de traitement des salariés, notamment sur les droits inscrits dans l'accord.

En DP, le 19 juillet 2011, la direction avait validé notre raisonnement en répondant « *le jour de pont du 31 octobre 2011 leur sera accordé* ».

Quelque chose a changé depuis...

**Avancements 2014 :** Nous avons protesté contre le faible nombre d'avancements avec indice. Il n'est pas rare de s'entendre dire qu'on l'aurait mérité mais que l'enveloppe pour atteindre le mini de l'indice suivant est trop grosse. Double punition, si vous êtes trop éloigné du mini de l'indice suivant, votre promotion passe à la trappe !!!

Le RH a sorti un argumentaire confus qui attribuait cette conséquence aux passages étape 2 et 3 de la fusion.

La preuve qu'on nous mentait depuis le début lorsque ces messieurs nous juraient qu'il n'y aurait aucune confusion entre la fusion et les avancements ...

**CET :** Nous avons redemandé une note claire sur les conditions pour poser les CET. Les élus CGC puis le représentant syndical de la CFDT se sont associés à notre demande. Le RH a dit qu'il transmettra à la DRH...

**Sous-traitants sur le site :** Nous avons demandé si les bruits de départs de certains sous-traitants sont justifiés. Le directeur n'a pas infirmé. Nous avons demandé ce point à l'ordre du jour du prochain CE.

Le directeur a accepté un point pour le CE de Septembre.